

Relevé de décision
Conférence des Maires
Vendredi 25 novembre 2022

Maires présents : Fabien TROMBERT (Morzine-Avoriaz), Gérald LOMBARD (Reyvroz), Jean-Claude MORAND (Seytroux), Yannick TRABICHET (Vailly), Jean-Claude DENNÉ (Montriond), Alain DEGENEVE (Lullin), Laurent HAUTEVILLE (La Vernaz), Jean-Louis VUAGNOUX (Bellevaux), Jean-François MENOUD (La Baume) et Jean-François MUFFAT (Essert-Romand)

Maires excusés : Sophie MUFFAT (La Côte d'Arbroz), Maryse GRENAT (La Forclaz), Henri ANTHONIOZ (Les Gets) *remplacé par Philippe VINET en tant qu'adjoint*, Henri-Victor TOURNIER (Le Biot) *remplacé par Alain MAILLET en tant qu'adjoint*, William CHALENÇON (Saint Jean d'Aulps) *remplacé par Rebecca VERMANT en tant que conseillère*

Introduction

C. MUTILLOD introduit la conférence qu'il a été chargé de préparer avec JF. MENOUD et P. VINET. Le territoire connaît une pratique croissante du VTT. Le développement dynamique de la filière s'accompagne de nouveaux besoins, en terme d'offre touristique et de préservation du cadre de vie et de l'environnement. Le développement de la filière vélo est acté dans la stratégie touristique du territoire Espace Valléen 2021-2027. L'objectif de cette conférence des maires est de définir collectivement les grandes lignes de la stratégie de développement, de proposer une gouvernance en précisant le rôle de la CCHC, et de donner les consignes politiques aux services communautaires.

JF MENOUD indique que le diagnostic VTT/VTAE est en cours de finalisation. A ce jour, il reste quelques portions à faire à Bellevaux (environ 1 journée de terrain) mais Les Gets / Morzine / Avoriaz / Montriond ont été couverts. Il permettra d'identifier des sentiers de randonnée qui peuvent être parcourus en VTT. Les travaux en cours permettent déjà de dire qu'il y a des possibilités de balade vélo sur l'ensemble du territoire.

Présentation de l'état des lieux

Les services de la CCHC ont réalisé l'état des lieux sur la base des entretiens fait avec les élus du territoire, les acteurs de la filière VTT, du monde agricole et de l'environnement. Il est annexé à ce compte rendu. Les échanges suivant se font au fur et à mesure de la présentation.

Dynamisme de la filière

F. TROMBERT indique qu'Avoriaz est devenu la 1ere station VTT mondial avec Whistler.

C. MUTILLOD précise que les activités outdoor ont augmenté de 20 % cette année. Elles confortent les bilans annuels des socio-professionnels. Ces activités restent liées à l'activité ski qui finance les équipements. Le VTT est notre carte postale, notre fond de commerce, nous devons travailler intelligemment, en respectant l'environnement.

Ph. VINET précise que ce dossier doit être pris à travers la compétence « aménagement du territoire ». Les dimensions économiques et environnementales font partie de la réflexion.

Bornes de recharges

C. MUTILLOD, précise le partenariat avec BOSCH au niveau des portes du Soleil, il indique que les batteries sont de plus en plus puissantes et permettent une autonomie journalière. Les pratiquants en VTAE sont eux aussi des utilisateurs des remontées mécaniques.

R. VERMANT, loueuse de VTT, précise que les clients ont besoin de bornes et qu'elles restent nécessaires pour les VTTistes qui ne prennent pas les remontées.

J. PAULY (moniteur) précise que c'est une question de pratique et qu'il est nécessaire d'avoir des points de recharge sur le territoire.

A. MAILLET demande s'il n'y aurait pas intérêt à utiliser les sites de recharge pour canaliser les pratiquants sur les circuits développés.

L. GLEIZE (responsable du service Sentiers) : rappelle que les bornes sont bien implantées sur les circuits balisés et qu'il faut inciter ce type d'équipement également à proximité des bars, restaurants.

Cadre juridique

A. MAILLET relève les spécificités de la clientèle et de la population locale anglaise, qui se saisit plus facilement des textes de loi et des tribunaux dans les situations conflictuelles. Il précise le besoin de cadrage juridique pour protéger les maires et les communes en cas d'accident. Il indique que les petites communes n'ont pas les moyens de maîtriser les conséquences d'un développement promu par les communes du haut de la vallée, et doivent se protéger des conséquences juridiques de ce développement. Il explique la situation des circuits VTT freeride sur la commune du Biot, avec la création de parcs particuliers aménagés sur des terrains privés, sans autorisation, et commercialisés sur internet. Les habitants et les propriétaires cherchent à contrer ces aménagements en barrant les circuits par des barres de fer. La situation devient conflictuelle au sein de la population et les menaces sont très concrètes. Cette situation a motivé la prise d'un arrêté municipal pour cadrer la pratique. L'arrêté interdit la pratique du freeride (descente) mais pas le VTT cross-country.

JC DENNE regrette que les pratiquants de Super Morzine soient transportés sur les domaines d'altitude sans possibilité de redescendre jusqu'en bas d'une autre manière qu'en télécabine. Ils créent des freerides pour redescendre en passant par les bois de Montriond. Il confirme le besoin de protection juridique et d'affichage. L'arrêté de réglementation du VTT pris par la commune de Montriond est cité en exemple.

F. TROMBERT demande que les services de la CCHC proposent un modèle d'arrêté de réglementation du VTT pour l'ensemble des communes, modèle à adapter par chaque commune selon sa situation mais en gardant une cohérence d'ensemble.

C. MUTILLOD précise qu'il faut arriver à faire fonctionner les activités d'été comme on le fait déjà pour l'hiver avec des zones hors pistes défendues pour des risques d'avalanche ou pour la protection de l'environnement et des zones autorisées, sécurisées et entretenues.

Il est précisé que pour orienter l'activité vers le développement souhaité, la réglementation est une chose, mais il est aussi nécessaire de faire des aménagements pour proposer une alternative ou pour empêcher certains parcours. Il faut également mettre en place des moyens de contrôle et de verbalisation. Les actions de sensibilisation peuvent accompagner l'ensemble du processus d'orientation des pratiques. Pour chaque pallier, le curseur doit être adapté à la situation de la commune.

Aménagement

A. MAILLET propose que pour chaque commune qui a une remontée mécanique, le principe soit de s'assurer de proposer une solution de retour autorisée par les propriétaires.

JF MENOUD indique que le problème des freerides ne se limite pas aux retours des bike-parks puisque dans les petites communes, des tours-opérateurs emmènent en navette les vététistes dans les alpages et les forêts pour une descente en freeride. Même en prenant un arrêté et en l'affichant, ces petites communes n'ont pas les moyens de mettre en place les moyens de contrôle. A ce jour, il existe une interdiction pour les véhicules à moteurs.

JC MORAND précise la difficulté des petites communes car il n'y a rien d'organisé.

R. VERMAND indique qu'il ne suffit pas de monter, il faut penser à la piste de retour.

P. PERROUD (agence AGATE) précise que la question de la temporalité est indispensable. Le territoire est confronté à une pratique de masse avec une fréquentation multipliée X10 par rapport aux autres destinations. De bons exemples existent et sont aussi à prendre ailleurs. Il cite l'exemple de la station des Saisies où c'est l'agglomération qui a pris en charge l'organisation supra. L'organisation des pratiques est indispensables ; des priorités sont à mettre en place avec une réglementation. Le territoire est plein d'atout avec une boîte à outils très étoffée. Il y a une urgence en 2023 car ce qu'il se passe forêts n'est pas acceptable. Les sentiers du PDIPR sont ouverts aux randonneurs VTT au même titre que les piétons.

Présentation par J. PAULY, moniteur VTT à Morzine – référent de l'activité pour les services CCHC

Il indique que, jusqu'à présent, le territoire a essentiellement développé le vélo de descente en lien avec les remontées mécaniques et les bike-parks. C'est un succès et, aujourd'hui, cette pratique de descente ne se contente plus des bike-parks et tend à s'exporter en dehors des domaines sur tout le territoire. Ces pratiquants de descente sont pourtant minoritaires dans le monde du VTT. Aujourd'hui, une forte demande concerne les pratiques Enduro et Cross-Country, sur des parcours plus doux, à profil moins descendant, et qui permettent de découvrir le territoire, qui plus est, avec une assistance électrique. Il pense qu'un étoffement de l'offre « randonnées à vélo » pourrait développer une alternative au vélo de descente et réorienter les pratiques du territoire vers un sport plus compatible avec les autres usagers de la montagne et avec son environnement.

A la demande de C. MUTILLOD, Joseph PAULY indique qu'il est possible de partager le même chemin pour les vélos et les autres usagers, avec une signalétique qui indique le partage du chemin et la priorité aux piétons, comme en Suisse. Dédoubler les chemins sur le territoire est difficilement envisageable. Aujourd'hui, avec l'assistance électrique, il faut aussi anticiper la montée par les petits chemins et des croisements d'usagers à la montée comme à la descente, alors que, jusqu'à présent, on montait par une piste pour descendre par un chemin. A ce titre, il conseille d'éviter de proposer des chemins au profil trop descendant qui permettent une grande prise de vitesse, accroissent le risque d'accident et érodent le sol. A la demande d'A. MAILLET, J. PAULY indique qu'aujourd'hui la cotation de couleur des pistes est limitée aux bike-parks, mais n'existe pas sur le reste du territoire.

Lidwine GLEIZES précise que les tracés de VTT électrique datent de 2013, à l'initiative des Portes du Soleil. Ils ne correspondent plus à la pratique actuelle. On constate aussi trop de balisage disparate sur le même panneau.

R. VERMANT indique que les Portes du soleil ont proposé de faire des groupes de travail avec la CCHC. Sandra LARDY (cheffe de projets), confirmé par JC DENNE rappelle que depuis plus d'un an, de nombreuses réunions avec les Portes du Soleil et les délégataires ont eu lieu mais que rien ne se passe. Le qui fait quoi n'a pas été solutionné.

Gouvernance

Yannick TRABICHET rappelle qu'il est important de définir la gouvernance.

JC DENNE affirme que la gouvernance doit être pilotée par le groupement des Maires qui, par la suite, discutent avec leurs délégataires de remontées mécaniques, lorsqu'ils en ont, pour réorienter le développement.

Ch MUTILLOD rappelle que désormais, dans les DSP, il faut autant soigner la partie été que la partie hiver. Des avenants aux DSP sont possibles à court terme après négociation avec les délégataires.

Plusieurs participants soulignent qu'entre toutes les communes qui ont un délégataire, il est important d'avoir le même discours pour tous les délégataires du territoire pour éviter un effet de report.

C. MUTILLOD souligne qu'au delà des solutions à mettre en œuvre, il faut acter la position de la CCHC dans cette gouvernance.

Y. TRABICHET indique que, pour la vallée du Brevon, le souhait est de développer le vélo « mobilité douce » plus que le VTT de tourisme. Le plus urgent, c'est la réglementation, la coordination des délégataires, puis selon les retours du diagnostic, l'élargissement de l'offre. Les élus des communes doivent prendre leur responsabilité. Lorsque des tour-opérateurs proposent des choses illégales, il faut les contacter et leur rappeler la règle.

A. MAILLET demande les 3 points qui vont acter la gouvernance.

JF MENOUD demande si l'on peut envisager d'avoir des pistes aménagées, balisées et entretenues pour 2023.

Il est proposé, qu'après le retour du diagnostic, un choix de 2 à 3 circuits soit fait et qu'un balisage, même provisoire, soit posé par le service Sentiers dès cet été à titre de test.

Sensibilisation

Valérie ARZUR (écogarde) présente le travail initié auprès des jeunes au sein des clubs locaux de vélo, auprès des sportifs de haut-niveau sponsorisés par les communes ou les offices de tourisme. Elle propose la mise en place de stands de sensibilisation lors de la Pass'portes. Les élus valident ce travail et souhaitent qu'il se poursuive dans ce sens.

A. MAILLET indique que les contrats de sponsoring doivent être exigeants sur les conditions de subventionnement notamment sur les conditions de respect de l'environnement et de partage de bonnes pratiques aux followers des réseaux sociaux.

C. MUTILLOD demande si l'on ne risque pas de faire passer le message que le VTT est regroupé dans des secteurs et n'est pas le bienvenu ailleurs.

JF MENOUD affirme qu'il ne faut pas avoir peur de préserver son territoire.

JC DENNE ajoute qu'il faut identifier les secteurs où il y a des passages autorisés, des liaisons et canaliser en proposant une offre alternative aux secteurs interdits.

En synthèse, les décisions de cette conférence sont les suivantes :

1/ Gouvernance

Les maires sont au pilotage d'une stratégie de développement dynamique du VTT qui préserve la qualité de vie et l'environnement du territoire. Ils se coordonnent via leur regroupement au sein de la CCHC. Ils se chargent de l'application des décisions collectives au sein de leur commune et au travers de leur DSP. Ils mobilisent les services de la CCHC selon les besoins. La CCHC, à travers le dispositif Espace Valléen 2021-2027 est positionnée comme animatrice et facilitatrice auprès des acteurs du tourisme et des socio-professionnels.

2/Cadre juridique

La CCHC fait une proposition d'arrêté et de signalétique aux communes qui se chargent de l'afficher dans les endroits où la pratique du freeride se développe.

3/Cadre des DSP

Les communes qui ont un délégataire pour leurs remontées mécaniques se coordonnent pour homogénéiser les actions en matière de VTT.

4/ Aménagement

Les maires de Morzine et de Montriond travaillent ensemble pour créer une piste de retour depuis Super Morzine en lien avec leur délégataire.

De manière générale, une commune avec une remontée mécanique s'assure que les conditions de retour sont acceptables pour le milieu et pour les riverains.

La CCHC va poursuivre le travail suite au diagnostic pour proposer une offre de randonnée VTT et fera des tests de balisage sur 2 à 3 circuits pour l'été 2023.

5/ Sensibilisation

Les écogardes poursuivent les actions de sensibilisation et proposeront aux OT et aux communes l'introduction de clauses environnementales dans les contrats de sponsoring.

Le 28 novembre 2022